### **Agent Exploitation Parc Stationnement Souterrain**

Activités Connexes : Situations Autres : 11. 03.18 Mise à jour : 10/2025

Codes: **NAF**: 52.21Z; **ROME**: D1505; **PCS**:632k

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

# Situation Travail

Gère l'activité du parc, de son ouverture à sa fermeture, en assurant le service rendu aux clients (accueil, information, assistance, abonnements...), et le fonctionnement quotidien (surveillance, nettoyage, maintenance de premier niveau des équipements...)





En moyenne, un parc rotatif a un trafic journalier de 1200 véhicules



### PREVENTION GAGNANTE BTP

# Performance Economique

Est employé par les entreprises exploitantes de parkings et parcs de stationnement.

Travaille seul ou parfois en équipe de 2 personnes sur le parc : l'un est en salle de commande et de surveillance, l'autre circule en zone de circulation automobile et piétonne.

L'agent passe environ 50% du temps en salle de commande, 25% en zone technique et de circulation ,25% en zone piétonne.

Trois grands types d'activité :

#### 1/ Activités d'Exploitation :

- Gère l'activité du parking urbain, de son ouverture à sa fermeture ; assure l'accueil des clients, les assiste parfois dans l'utilisation du matériel et des services,
- Assure la surveillance (entrées et sorties piétons/véhicules), ainsi que la sécurité des personnes et des installations en respectant les consignes et procédures définies ; doit pouvoir, en cas d'urgence déclencher la procédure d'évacuation et de mise en sécurité ; effectue des rondes de surveillance

- -Selon l'équipement du parc, surveille le péage et les écrans de contrôle ; peut encaisser les droits de stationnement et d'abonnement et délivrer les justificatifs de paiement,
- Procède en sécurité à la collecte de fonds , et tire des bilans de lecture de caisses et renseigne les bordereaux statistiques de recettes et de fréquentation.

#### 2/ Activités d'Entretien et Maintenance : peut intervenir sur plusieurs parcs

- Veille et participe également au nettoyage des locaux et des accès ; vide les bacs de tickets aux barrières, ramasse les détritus, nettoyage des sols, escaliers.) nettoie manuellement ou avec un appareil à haute pression , ou à la machine (autolaveuse) les voies de circulation, les emplacements de véhicules, les escaliers ;
- Vérifie le bon fonctionnement des matériels de collecte et de sécurité, gère l'approvisionnement en fournitures
- Assure la maintenance globale de l'ensemble des équipements de premier niveau de complexité : entretient et contrôle les dispositifs électriques (luminaires, blocs sécurité) ; électromécaniques (moteurs, groupes électrogènes, dispositifs de paiements automatiques, barrières de péage), les gaines de ventilation, les extracteurs d'air et les détecteurs de polluant (oxyde de carbone).

### PREVENTION GAGNANTE BTP

# Performance Economique

- Coordonne les interventions des entreprises extérieures
- **3/ Autres Services aux usagers** : vérifie que tous les services proposés aux clients, et réalisés par des salariés d'entreprises sous-traitantes. (lavage de véhicules, bornes de recharge, location, covoiturage, ...), sont opérationnels.
  - ❖ 5 zones de travail dans un parking rotatif urbain souterrain :
- 1/ Zone salle de commande (écrans, alarmes ...) : 50% du temps avec une ventilation mécanique indépendante (local isolé de l'atmosphère des autres parties du parc (zone de circulation des véhicules).
- 2l Zone circulation automobile : voies de circulation, rampes d'accès et de sortie, places de stationnement, allées piétonnes, ou interviennent les opérateurs d'exploitation et de maintenance.

3/ Zone circulation piétonne: escaliers, ascenseurs, paliers; cette zone dessert les zones de rangements (petit matériel, outils, lampes, produits entretien ...), locaux de stockage des déchets.

4/ Zone technique : ou sont regroupés les locaux techniques, ouvre le plus souvent sur la zone de circulation automobile

5/ zone hall d'accueil : bornes de paiement, distributeurs de boissons, toilettes

Nécessite de l'autonomie, de la polyvalence , le sens de l'accueil et du service et un bon relationnel.

Maîtrise l'outil informatique, pour assurer les activités de suivi administratif et comptable

Ce métier implique souvent des horaires décalés, 24h/24, 7 jours/7, et des déplacements fréquents pour assurer les rondes, contrôles et interventions.

Le métier implique souvent des horaires décalés, 24h/24, 7 jours/7, ainsi que des déplacements sur les parcs pour contrôle et intervention.



- Peut avoir effectué des interventions sur des matériaux contenant de l'amiante, *lors de travaux de rénovation* dans les parcs < 1997, avant leur réhabilitation.

Opérateur Intervenant Matériaux Amiantés (MCA) 04.10.18 (flocage, calorifuge autour tuyaux

ANSES (étude 04/2010) : expositions possibles : expositions aigues : CO et NO2 ; expositions chroniques : acétaldéhyde, benzène, formaldéhyde, naphtalène, xylène a fixé les valeurs toxiques de référence :d'après cette étude, le benzène et le NO2 sont les 2 polluants majeurs en termes de risque sanitaire.

- Dans certaines communes françaises(zone3++) en sous-sol possibilité d'exposition au radon (gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans les roches granitiques, volcaniques, et uranifères : reconnu cancérogène pour les poumons par le CIRC depuis 1987, (cancer poumon) qui émet des rayonnements ionisants (particules alpha)

Si la concentration en radon dans l'air dépasse 300 Bq/m3 pour la concentration en radon, et 6 mSv/an pour la dose reçue par le salarié, l'entreprise doit mettre en place des actions pour réduire l'exposition des travailleurs.

- Lorsqu'en dépit des mesures de prévention mises en œuvre (cf. mesures techniques radon), la concentration d'activité du radon dans l'air demeure supérieure au niveau de référence, l'employeur communique les résultats de ces mesurages à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), selon les modalités définies par cet Institut.

En cas d'exposition des travailleurs dépassant 6 mSv/an, l'employeur met en place une organisation de la radioprotection : « un zonage 'radon » ; une surveillance individuelle dosimétrique des salariés.

# **Exigences**

- Acuité Auditive Adaptée /Poste :environnement bruyant
- Contact Clientèle :



### PREVENTION GAGNANTE BTP

# Performance Economique

- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : bras en élévation entretien installation
- Esprit Sécurité :
- Horaire Travail Atypique: 3x8h, 2x8h; nuit
- Mobilité Physique : escaliers, déplacements parking
- Travail Proximité Voie Circulée :
- Travail Espace Confiné
- Travail Hauteur : intervention pour entretien PIRL (changement luminaires, blocs ...)
- Violence Physique : contact clientèle.
- Vision adaptée au poste : travail pénombre, éclairage artificiel

### **Accidents Travail**

# Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Chute Hauteur : PIR , escabeau ...
- Chute Plain-Pied : dénivellation, surface glissante,
- Contact Agent Biologique : déchet contaminant, aiguille usagée/seringue
- Contact Conducteur Sous Tension : machine électrique, baladeuse électrique
- Port Manuel Charges: matériau, matériel (machine/outil)
- Projection Particulaire : poussière, limaille, corps étranger, particule ...
- Renversement par véhicule : voie circulée
- Risque Routier : mission : intervention sur plusieurs parcs
- Travail Espace Fermé : si mauvaise ventilation, intoxication CO
- Violences Externes : physique, verbale : contact clientèle

### **Nuisances**



# PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Hydrocarbure Aromatique Monocyclique : benzène (1% dans essence)
- Bruit : >81dBA (8h) déclenchant action prévention : extracteur d'air, groupe électrogène
- Gaz Echappement : particules fines diesel et moteurs thermiques : NO2 , CO, SO2, :espace fermé
- Hyper Sollicitation Membres TMS (P) travaux entretien
- Manutention Manuelle Charge:
- Décapant/Nettoyant/Détergent : nettoyage locaux ou véhicules
- Agent Biologique : Groupe 3 : Hépatite : B, C ; VIH/HIV ( nettoyage parking : contacts aiguilles souillées)
- Poussière Fibre minérale Naturelle : Amiante (interventions anciennes sur matériaux amiantés (anciens parkings< 1997).
- Rayonnements ionisants : radon : sous-sols communes en zone 3++ :

### **Maladies Professionnelles**

#### Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Affections chroniques du rachis lombaire : manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (98)
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (42)
- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma (57)
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires (69)
- Hémopathies provoquées par le benzène: hypoplasies, et aplasies médullaires isolées ou associées, leucémies aigues myéloblastique et lymphoblastique, syndromes myéloprolifératifs : essence ordinaire 1% benzène nécessité de faire une demande devant le CRRMP (4)
- Affections provoquées par l'oxyde de carbone
- Infections origine professionnelle virus Hépatites B, C (45 B)



- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante (30)
- Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation poussières amiante (30 bis)
- Cancers du larynx et ovaire provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante (30 ter)

## **Mesures Préventives**

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre sur le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

#### **MESURES ORGANISATIONNELLES:**

**Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM** 

**Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financieres CARSAT/ANACT** 

Ambiance Thermique Elevée

Amiante : exposition ancienne aux flocages dans de vieux parkings<

1997

Bruit : extracteur d'air, groupe électrogène, véhicules

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles : opérations de maintenance

Espace Confine (Restreint-Clos)

**Organisation Premiers Secours** 

Plan Prevention Entreprise Extérieure/Entreprise Utilisatrice : sous - traitance de certains travaux maintenance

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Radon /Rayonnement ionisant (Particules Alpha): parkings souterrains en zone 3++



Risques Agents Biologiques : piqure avec aiguille souillée (toxicomane) lors maintenance ou entretien (nettoyage ramassage détritus)

Risque Electrique

Risques Psychosociaux(RPS)/Qualité Vie Conditions Travail (QVCT) : agression verbale, physique de la part des usagers

Risque Routier Transport Personnels/Matériels : Véhicule Utilitaire léger & VL peut se déplacer sur plusieurs parcs stationnement pour entretien des installations

Sécurité Incendie :

Renforcement protection incendie dans les parkings couverts et développement des infrastructures de recharge pour véhicules 01/2023

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins18 ans

#### **MESURES TECHNIQUES:**

Chute Hauteur : : lors intervention pour entretien (ex : changement luminaires), ne pas travailler sur échelle ou escabeau ; PIRL ; échafaudage de pied, roulant

Chute Plain-Pied

Déchets Gestion : vide les bacs de tickets aux barrières, ramasse les détritus

Echafaudages/Moyens Elévation : lors intervention pour entretien utiliser : PIR, échafaudage roulant

Espace Confine (Restreint-Clos)

Lutte Incendie.

Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques:

Machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti-vibratiles, avec aspiration poussières.



Manutentions Manuelles/TMS: Aides

**Organisation Premiers Secours** 

Pollution Atmosphérique :particules fines & ultrafines

Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

Contraintes physiques (bruit ; vibrations mains bras ;) ; risques chimiques particules fines gaz échappement diesel ... )

Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs : particules fines gaz échappement moteurs diésels et moteurs thermiques bonne ventilation ++ extracteurs en bon état de fonctionnement

Radon /Rayonnement Ionisant (Particules Alpha): en zones 3++

Risque Agents Biologiques : pigures avec aiguille serinque abandonnée lors ramassage détritus

Risque Electrique Installations/Consignation

Risques Psychosociaux RPS Qualité Vie Conditions Travail TIC

Vérification / Maintenance Equipements Travail / Installations Electriques / EPI

Vibrations : membres supérieurs

#### **MESURES HUMAINES:**

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires

**Information Risques Sante Sécurité Salaries** 

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Formation Utilisation Montage/Démontage Echafaudage :

**R408** décrit les référentiels de formation ; à chaque type de matériel, sa formation : échafaudage sur tréteaux , échafaudage de pied (fixe) ; échafaudage roulant.

# PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Habilitation Electrique: **BS** peut réaliser des opérations simples d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : ex : pose/dépose ampoules, interrupteurs ; utilisation de machines portatives).

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

#### **Passeport Prevention**

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS:

Sensibilisation Risque Agents Biologiques

Sensibilisation Risques Psychosociaux(RPS)

Suivi Dosimétrique Individuel (SDI) radon : particules alpha) : zones 3 ++ : si concentration en radon dans l'air dépasse 300 Bq/m3, et 6 mSv/an : cf. item : modalités surveillance dosimétrique individuelle exposition au radon

### Suivi Individuel Préventif Santé

#### **OBJECTIFS:**

- Informer le travailleur sur les facteurs de risque du métier , et le sensibiliser sur les moyens de prévention (une fiche métier peut être remise)
- Tracer ses expositions professionnelles ( suivi post exposition/post professionnel )
- **Prévenir++** et dépister les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles (actuelles et passées)
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité, l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), et la désinsertion professionnelle (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière), et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.
- Participer à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfices de la pratique sportive ...), ainsi qu'à des campagnes de vaccination et de dépistage
- L'Informer sur les modalités de suivi de son état de santé
  - ❖ Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé

#### Poly exposition ANSES / PST3: 09/2021

- ✓ **Profil H:** risques physiques , chimiques, et thermiques
- ✓ Profil E : risques chimiques et contraintes posturales

Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021

#### **Risques Particuliers:**

Nécessitent une connaissance précise des taches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

 Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs diesel (CMR). Arrêté du 03/05/2021 modifiant l'arrêté du 26 /10/2020 fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 07/05

- Risque chute de hauteur lors des opérations de montage et démontage d'échafaudages : échafaudage roulant (travaux de maintenance)
- Agents biologiques **Groupe 3 :** Hépatite B et C (nettoyage , ramassage détritus : contact avec aiguille usagée seringue )
- Poussière fibre minérale naturelle : amiante : CMR cat 1A UE rechercher une exposition ancienne aux flocages de vieux parkings< 1997</li>
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

#### **Risques Autres:**

#### ✓ Contraintes physiques intenses :

- Exposition sonore: Bruit >81DbA(8h), déclenchant action prévention: extracteur d'air, groupe électrogène, circulation automobile dans parking
- Exposition aux rayonnements ionisants : radon parkings souterrains en zones 3++

#### ✓ Nuisances chimiques :



Gaz échappement moteur thermique : NO2 et CO

Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021

#### ✓ Nuisances Autres :

- Risques Psychosociaux (RPS): exposition aux incivilités (violences externes sur le lieu de travail)
- Travail horaires décalés, nuit (fait partie des six facteurs de pénibilité)
- Risques électriques : pas de nécessité d'une attestation justifiant l'absence de contreindications médicales ( habilitation électrique H0B0 , BS, BE)
- Hygiène de vie

### **Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :**

Dépendent : de l'exposition actuelle et passée selon les nuisances ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics exposition ,travaux en milieu confiné, Co exposition... ; de la protection du salarié (collectif, individuel).

**Important :** même si les recommandations de la HAS ne sont pas des normes juridiques au sens strict, elles deviennent opposables en pratique , notamment en matière de responsabilité médicale.

Le juge évalue la conformité de la conduite du médecin aux « données acquises de la science» ; les recommandations de la HAS constituent la principale référence pour définir ces « données acquises »

Si le médecin s'en écarte sans justification, le juge peut considérer qu'il a commis une faute

❖ Bruit : bruit ambiant ventilation



- **-Echoscan,** (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) *permet d'évaluer la fatigue auditive,* avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.
- **Audiométrie**: quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).
  - **❖** Nuisances Chimiques :

Salarié affecté à des travaux l'exposant à des agents chimiques dangereux pour la santé « En fonction de l'évaluation des risques » peut faire l'objet d'examens complémentaires prescrits par le médecin du travail, afin de vérifier qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à ces travaux

L'opérateur peut être exposé *simultanément à plusieurs produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé* ; il est nécessaire d'évaluer les risques liés à *la combinaison de ces expositions.* 

#### Poly expositions chimiques massives et diffuses : une réalité méconnue INRS 12/2020

- ✓ NO2 et CO: on évitera de mettre à ce poste les asthmatiques (NO2 exacerbe l'hypersensibilité bronchique), les sujets non-fumeurs atteints d'une coronaropathie (CO), afin d'éviter le développement d'un Infarctus du myocarde, et la femme enceinte non fumeuse afin d'éviter les effets hypoxiques pour le fœtus.
- ✓ **CO : ANSES 2011 :** VLEP 8h 20mg/m3 (17 ppm) ; valeur plafond :230 mg/m3 (200ppm) ; mesure en continu avec analyseur portatif avec détection électronique.
- ❖ Particules fines cancérogènes CMR cat :1 CIRC : compresseur, interventions régulières en bordure de voie circulée, pic pollution



### Performance Economique

**EFR**: à l'embauche bilan initial, puis, à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi), en fonction du degré d'exposition et de l'examen clinique.

Mise au point d'une nouvelle méthode d'évaluation des expositions aux émissions particulaires des moteurs diesel :

La méthode mise au point permet d'évaluer dans la fraction alvéolaire des aérosols prélevés 0,1 à 2 fois la VLEP-8h de 0,05 mg de carbone élémentaire par mètre cube d'air.

Elle a fait l'objet d'une **fiche méthodologique MétroPol M-436** pour le dosage du carbone élémentaire dans les émissions d'échappement de moteur diesel.

Suivi Exposition Amiante: exposition passée++ (suivi post exposition, post professionnel);

Un auto-questionnaire de repérage de situations exposantes à l'amiante peut être utilisé pour les visites d'embauche de salariés dont ce n'est pas le premier emploi , visites de mi- carrières, visites de fin de carrière

# Auto-questionnaire de repérage de situations de travail exposantes à l'amiante PRST 4 Auvergne Rhône Alpes 2024

**❖** Rayonnements alpha : radon (parkings souterrains en zone 3)

Aucune recommandation n'existe concernant les salariés exposés au radon

On peut conseiller:

- Radiographie thoracique ( radio référence)
- EFR : courbe débit volume ( VEMS, CVF ,DEMM 25-75), tous les 4 ans ( SIR)

**Après 20 ans d'exposition cumulée**, (selon les niveaux d'exposition actuels et antérieurs, tabagisme), une radiographie pulmonaire, pourrait être proposée tous les 4 ans (lors SIR effectuée par le médecin du travail);



En cas de diagnostic radiologique douteux ou d'insuffisance respiratoire inexpliquée, un TDM thoracique faible dose pourrait être demandé.

À partir de l'âge de 50 ans, un TDM thoracique faible dose pourrait être envisagé en fonction des signes cliniques respiratoires, d'un tabagisme associé.

❖ Si concentration en radon dans l'air dépasse 300 Bq/m3, et 6 mSv/an (travaux en zone 3++).suivi spécifique rayonnements ionisants :

Le dossier médical en santé au travail de chaque travailleur est conservé jusqu'au moment où il a ou aurait atteint l'âge de soixante-quinze ans et en tout état de cause, pendant une période d'au moins 50 ans à compter de la fin de l'activité professionnelle impliquant une exposition aux rayonnements ionisants.

Le dossier médical en santé au travail de chaque salarié exposé aux RI est complété par :

- L'évaluation individuelle de l'exposition aux rayonnements ionisants transmise par l'employeur
- Les résultats du suivi dosimétrique individuel
- Le cas échéant, les expositions ayant conduit à un dépassement des valeurs limites ainsi que la dose reçue au cours de ces expositions
- Les résultats des examens complémentaires prescrits par le médecin du travail

Le dossier médical en santé au travail de chaque travailleur est conservé jusqu'au moment où *il* a ou aurait atteint l'âge de soixante-quinze ans et en tout état de cause, pendant une période d'au moins cinquante ans à compter de la fin de l'activité professionnelle impliquant une exposition aux rayonnements ionisants.

- ❖ Aptitude Conduite Engins/ PL /VL /Machines dangereuses
- \* Recherche consommation Substances Psychoactives :

Déplacement entre différents parkings

- ❖ Travail de nuit
- ❖ Risque malaise au travail Evaluation Risque Cardio Vasculaire
- Vaccinations : PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Vaccination recommandée (si nettoyage, risque de contact avec aiguille de seringue toxicomanes) : Hépatite B ; si le contrôle sérologique est négatif.

Séro protection contre l'hépatite B est mesurée par dosage des anticorps anti-HBs et *une* protection contre l'infection VHB est considérée atteinte à un taux >100UI / L

- Examens Dépistage Santé :
- ❖ Visite médicale mi-carrière :
- Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié
- \* Téléconsultation

·

### Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :

#### Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel

#### Agent Parc Stationnement Souterrain(SPE/SPP):

- ✓ Amiante (30); (30 bis), (30 ter) (travail dans parking < 1997)</p>
- ✓ Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs diesel (CMR) : particules fines++ .
- ✓ Rayonnements ionisants : radon : parkings souterrains en zone 3++ si la concentration en radon dans l'air dépasse 300 Bq/m3 pour la concentration en radon, et 6 mSv/an pour la dose reçue par le salarié (6)
- ✓ Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :
  - Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
  - Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
  - Bruit : Audiométrie de fin de carrière
  - Températures extrêmes



- Travail de nuit ; en équipes successives alternantes
- Agents biologiques des groupes 3: hépatite B :absence de recommandation